



Droit de garde de ma fille de 14 mois

Par **CNAD**, le **21/01/2008** à **11:17**

mon ami veut que l'on se sépare et veut la garde de notre fille de 14 mois. Je ne travail pas mais je veux pouvoir garder ma fille. De plus nous habitons Limoges et toute ma famille est en bretagne. Que dois je faire pour avoir la garde de ma fille? Que se passe t-il si je remonte en Bretagne, puis je avoir quand même sa garde?

Par **Jurigaby**, le **21/01/2008** à **11:59**

Bonjour.

Vous devez saisir le Juge aux affaires familiales par requête. C'ets à lui de statuer sur les droits de garde.